

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-ANTONIN
MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

À une séance **ordinaire** du Conseil de ville de Saint-Antonin tenue en la salle du conseil située au Centre Réjean-Malenfant le **1^{er} octobre 2025** à 19 h 30 à laquelle sont présents:

Siège #1 - Mario Fortin
Siège #2 - Dominique Dupont
Siège #3 - Alain Castonguay
Siège #4 - Jean-Roch Boucher
Siège #5 - Fabrice Picard
Siège #6 - René Bélanger

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel Nadeau. À moins de mention contraire, Monsieur le Maire participe au vote. Sont également présents: Monsieur Carlo Brousseau, directeur général adjoint et directeur des Travaux publics, Mesdames Chantal Bouchard, trésorière et greffière adjointe, Gabrielle Thibault, directrice Ressources humaines et Communications, et Karine Vincent, directrice du Développement et des relations avec le milieu.

11 citoyens sont présents.

Avant le début de la séance, le Maire remercie Monsieur Stéphane Bourassa pour tout le travail accompli auprès des jeunes. Depuis des années, il s'investit sans compter son temps. Monsieur Nadeau lui remet un cadre photo-souvenir devant le nouveau Centre sportif Desjardins, avec son équipe. Monsieur Bourassa le remercie et souligne que le projet de patinoire réfrigérée n'aurait pas pu se réaliser sans l'appui des élus, qui ont donné leur accord à ce projet.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

2025-10-277

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

Séance ordinaire du **1^{er} octobre 2025**

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**
- 4 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
 - 4.1 - Séance ordinaire du 15 septembre 2025 et l'ajournement au 17 septembre**
- 5 - FINANCES**
 - 5.1 - Approbation des déboursés du mois de septembre 2025**
 - 5.2 - Transactions avec la carte VISA**
 - 5.3 - Autorisation de transferts bancaires en raison de la grève de Poste Canada**
 - 5.4 - Dépôt des états comparatifs au 30 septembre 2025**
- 6 - DIRECTION GÉNÉRALE**
 - 6.1 - Dépôt 1re programmation partielle TECQ 2024-2028**

- 6.2** - Acceptation des États financiers 2022 révisés de l'Office régional d'habitation de Rivière-du-Loup
- 6.3** - Acceptation du budget 2025 révisé de l'Office régional d'habitation de Rivière-du-Loup
- 6.4** - Demande de soutien financier de la Fondation de la santé de RDL
- 6.5** - Modification d'une date de réunion du conseil
- 6.6** - Demande de don Centraide Bas-Saint-Laurent
- 6.7** - Demande de remboursement droit de mutation
- 6.8** - Autorisation de paiement pour les services de la sûreté du Québec
- 6.9** - Achat d'une banque d'heures - 6TEM TI
- 6.10** - Remboursement au client 748 pour bac de recyclage
- 6.11** - Demande de gestion - Cartes de crédit
- 6.12** - Autorisation de signature - Protocole d'entente avec les promoteurs, Gestion Claude Dickner et Place le Plateau

7 - RESSOURCES HUMAINES ET COMMUNICATIONS

- 7.1** - Autorisation de signature d'une lettre d'entente - Poste temporaire de journalier-chauffeur-saisonnier-hivernal
- 7.2** - Plainte au TAT et entente en matière de relations du travail

8 - TRAVAUX PUBLICS

- 8.1** - Chaussée désignée - rang 1 ouest entre le chemin Rivière-Verte et la bretelle d'accès à l'A-85
- 8.2** - Autorisation de paiement - Décompte #1 Prolongement rue des Châtaignes
- 8.3** - Autorisation de paiement - Équipement SMS
- 8.4** - Octroi d'un contrat de services professionnels à la firme Genyo Expert Conseil

9 - LOISIRS

- 9.1** - Autorisation de paiement #14 - Libération de retenue partielle

10 - PÉRIODE DES QUESTIONS

11 - LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que le maire, Monsieur Michel Nadeau, a fait lecture de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Mario Fortin,
Appuyé de Monsieur René Bélanger,
Et résolu à l'unanimité,

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que déposé en gardant le point « autres sujets » ouvert.

ADOPTÉE

3 - PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question.

4 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2025-10-278

4.1 - Séance ordinaire du 15 septembre 2025 et l'ajournement au 17 septembre

Copie du procès-verbal de cette séance ordinaire a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur René Bélanger,
Appuyé de Monsieur Fabrice Picard,
Et résolu à l'unanimité,

QUE le procès-verbal de cette séance soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE

5 - FINANCES

2025-10-279

5.1 - Approbation des déboursés du mois de septembre 2025

Présentation de la liste des dépenses incompressibles pour la période du 1^{er} septembre au 30 septembre 2025 au montant de 260 571,47 \$.

Présentation de la liste des factures d'achats inscrites sur la liste suggérée des paiements automatiques pour la période du 1^{er} septembre au 30 septembre 2025 au montant de 217 214,21 \$.

CONSIDÉRANT que la trésorière atteste que la Ville dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Jean-Roch Boucher,
Appuyé de Monsieur Alain Castonguay,
Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin autorise le paiement des comptes apparaissant à la liste des comptes à payer et déboursés pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2025 au montant de 477 785,68 \$.

La liste des comptes à payer et des déboursés est conservée aux archives de la Ville et fait partie intégrante de la présente résolution, comme si elle était au long reproduite.

ADOPTÉE

2025-10-280

5.2 - Transactions avec la carte VISA

CONSIDÉRANT que plusieurs factures réglées par carte de crédit n'ont pas été présentées aux membres du conseil;

CONSIDÉRANT que les auditeurs recommandent que toutes les dépenses effectuées par carte de crédit soient également soumises à l'approbation du conseil;

CONSIDÉRANT que la liste des dépenses effectuées par carte de crédit pour l'année 2025 a été présentée aux élus;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Alain Castonguay,
Appuyé de Monsieur René Bélanger,
Et résolu à l'unanimité,

QUE le conseil de la ville de Saint-Antonin confirme avoir pris connaissance de la liste des dépenses effectuées par cartes Visa pour la période de janvier à septembre 2025, et en approuve le contenu.

ADOPTÉE

2025-10-281

5.3 - Autorisation de transferts bancaires en raison de la grève de Poste Canada

CONSIDÉRANT que la grève en cours à Postes Canada entraîne une interruption complète de la distribution du courrier, empêchant l'envoi et la réception des chèques;

CONSIDÉRANT qu'il est essentiel d'assurer la continuité des paiements de la ville envers ses fournisseurs et partenaires;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur René Bélanger,
Appuyé de Monsieur Fabrice Picard,
Et résolu à l'unanimité,

QUE le conseil de la Ville de Saint-Antonin autorise la trésorière à effectuer les paiements aux fournisseurs par transfert bancaire, plutôt que par chèque.

ADOPTÉE

5.4 - Dépôt des états comparatifs au 30 septembre 2025

La trésorière et greffière adjointe dépose les états comparatifs au 30 septembre 2025.

Suite à l'analyse des états comparatifs, le directeur général adjoint et la trésorière notent divers surplus et déficits budgétaires qui feront l'objet de transferts budgétaires.

6 - DIRECTION GÉNÉRALE

2025-10-282

6.1 - Dépôt 1re programmation partielle TECQ 2024-2028

CONSIDÉRANT que la Ville a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028;

CONSIDÉRANT que la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Alain Castonguay,
Appuyé de Monsieur Dominique Dupont,
Et résolu à l'unanimité,

QUE :

- la Ville s'engage à respecter les modalités du Guide qui s'appliquent à elle;
- la Ville s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employé(e)s et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de TECQ 2024-2028;
- la Ville approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- la Ville s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1^{er} octobre au 15 février inclusivement;
- la Ville s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la Ville s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉE

2025-10-283 6.2 - Acceptation des États financiers 2022 révisés de l'Office régional d'habitation de Rivière-du-Loup

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Antonin a reçu une copie des États financiers 2022 révisés de l'Office régional d'habitation de Rivière-du-Loup, dont la Société d'habitation du Québec (SHQ) a procédé à son approbation afin d'établir le montant du déficit d'exploitation;

CONSIDÉRANT que la Ville doit approuver les états financiers révisés de 2022;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur René Bélanger,
Appuyé de Monsieur Fabrice Picard,
Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin confirme qu'il a pris connaissance des États financiers 2022 révisés de l'Office régional d'habitation de Rivière-du-Loup, approuvés par la Société d'habitation du Québec, et qu'il les approuve.

ADOPTÉE

2025-10-284 6.3 - Acceptation du budget 2025 révisé de l'Office régional d'habitation de Rivière-du-Loup

CONSIDÉRANT que le Conseil de ville de Saint-Antonin a pris connaissance d'une version révisée du budget 2025 de l'Office

d'habitation de Rivière-du-Loup (version approuvée le 11 mars 2025 par la Société d'habitation du Québec);

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Antonin doit approuver cette nouvelle version révisée du budget 2025 et payer sa contribution;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Mario Fortin,
Appuyé de Monsieur Jean-Roch Boucher,
Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin approuve ledit budget 2025 révisé de l'Office d'habitation de Rivière-du-Loup et autorise le versement d'un montant de 782 \$ pour l'immeuble 2090 et 3 692 \$ pour l'immeuble 2978.

ADOPTÉE

2025-10-285 6.4 - Demande de soutien financier de la Fondation de la santé de RDL

CONSIDÉRANT que la Ville a été invitée à être partenaire du Radio-Don CarrXpert Gagnon du 7 décembre 2025 qui vise à recueillir des fonds pour soutenir l'excellence et l'amélioration des soins de santé dans la MRC de Rivière-du-Loup;

CONSIDÉRANT que cette activité vise à informer la population sur la mission de l'organisme et des impacts concrets de la générosité des donateurs dans les milieux de soins;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur René Bélanger,
Appuyé de Monsieur Fabrice Picard,
Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin autorise un don de cent dollars (100\$) à la Fondation de la santé de Rivière-du-Loup.

ADOPTÉE

2025-10-286 6.5 - Modification d'une date de réunion du conseil

CONSIDÉRANT que le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal doit être ajusté en raison des élections générales municipales prévues le 2 novembre 2025;

CONSIDÉRANT qu'il est souhaitable de reporter la séance ordinaire de novembre afin de permettre aux nouveaux élus de prendre connaissance des dossiers;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur René Bélanger,
Appuyé de Monsieur Fabrice Picard,
Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin autorise la modification de la date de la séance ordinaire initialement prévue le 10 novembre 2025, laquelle se tiendra le 17 novembre 2025.

ADOPTÉE

2025-10-287

6.6 - Demande de don Centraide Bas-Saint-Laurent

CONSIDÉRANT que la détresse psychologique connaît une croissance fulgurante et que les besoins essentiels comme se nourrir et se loger sont de plus en plus difficiles à satisfaire pour de nombreuses personnes;

CONSIDÉRANT que faire un don à Centraide, c'est soutenir 50 organismes locaux à agir là où les besoins sont les plus criants;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Jean-Roch Boucher,
Appuyé de Monsieur René Bélanger,
Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin autorise un don de cent dollars (100 \$) à Centraide Bas-Saint-Laurent;

ADOPTÉE

2025-10-288

6.7 - Demande de remboursement droit de mutation

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Antonin a reçu une demande de remboursement de droit de mutation immobilière payé à la suite d'une déclaration de transmission effectuée en 2019;

CONSIDÉRANT que, conformément à la *Loi concernant les droits sur les mutations immobilières*, ce type de transfert est exempté du paiement du droit de mutation lorsque la municipalité n'a pas adopté de règlement sur les droits supplétifs;

CONSIDÉRANT que le règlement municipal sur les droits supplétifs a été adopté en 2021 et prévoit également une exemption pour les transferts effectués par déclaration de transmission à la suite d'un décès;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Mario Fortin,
Appuyé de Monsieur Jean-Roch Boucher,
Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin autorise la trésorière à émettre un crédit de 200 \$ au compte du client numéro 719.

ADOPTÉE

2025-10-289

6.8 - Autorisation de paiement pour les services de la sûreté du Québec

CONSIDÉRANT que le deuxième versement de la somme payable par la Ville de Saint-Antonin pour les services de la Sûreté du Québec est exigible avant le 31 octobre 2025, conformément à la facture numéro 107763;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Alain Castonguay,
Appuyé de Monsieur René Bélanger,
Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin autorise le paiement du deuxième versement de la facture numéro 107763, au montant de

deux cent quarante-deux mille quatre cent trente-trois dollars (242 433\$), au plus tard le 31 octobre 2025.

ADOPTÉE

2025-10-290

6.9 - Achat d'une banque d'heures - 6TEM TI

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Antonin requiert de façon régulière des services professionnels en informatique;

CONSIDÉRANT qu'il est financièrement avantageux d'acquérir une banque d'heures afin de bénéficier d'un taux horaire réduit;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Dominique Dupont,
Appuyé de Monsieur Jean-Roch Boucher,
Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin autorise l'achat d'une banque de 100 heures auprès de la compagnie 6tem TI, au coût de huit mille cinq cents dollars (8 500 \$), plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

2025-10-291

6.10 - Remboursement au client 748 pour bac de recyclage

CONSIDÉRANT qu'une erreur de facturation a été constatée au dossier du client numéro 748 relativement à des frais liés à un bac de recyclage;

CONSIDÉRANT que ces frais ont été appliqués par inadvertance et ne devaient pas être facturés;

CONSIDÉRANT qu'il incombe à la municipalité de corriger cette situation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Mario Fortin,
Appuyé de Monsieur René Bélanger,
Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de la ville de Saint-Antonin autorise le remboursement des frais liés au bac de recyclage au client numéro 748.

ADOPTÉE

2025-10-292

6.11 - Demande de gestion - Cartes de crédit

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire pour la Ville de Saint-Antonin de disposer d'une carte bancaire au nom de la direction et de la trésorerie afin de faciliter certaines opérations financières et administratives;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la modification des noms inscrits sur les cartes bancaires de la Ville;

CONSIDÉRANT que cette modification permettra d'assurer la continuité des opérations financières de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Alain Castonguay,

Appuyé de Monsieur René Bélanger,
Et résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de Saint-Antonin délègue aux personnes identifiées ci-après le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de cartes de crédit Desjardins (« les Cartes »), incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération »);

QUE la Ville de Saint-Antonin soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes liées à l'utilisation des Cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables ainsi que des intérêts et des frais applicables;

QUE la Ville de Saint-Antonin s'engage à ce que les Cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités;

QUE les personnes identifiées ci-après soient autorisées à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des Cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'elles aient tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces Cartes;

QUE les personnes identifiées ci-après puissent désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des Cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l'entreprise autorisés à obtenir une Carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des Cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liées aux Cartes, le cas échéant;

QUE le directeur général adjoint et directeur des Travaux publics, Monsieur Carlo Brousseau, et Madame Chantal Bouchard, trésorière et greffière adjointe, sont autorisés à gérer le compte;

QUE la Fédération puisse considérer que cette résolution est en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu un avis écrit de sa modification ou de son abrogation;

QUE la trésorière et greffière adjointe, Madame Chantal Bouchard, est autorisée à signer le formulaire "Ajout ou retrait de détenteurs - Gestionnaire du compte de carte commerciale".

ADOPTÉE

2025-10-293

6.12 - Autorisation de signature - Protocole d'entente avec les promoteurs, Gestion Claude Dickner et Place le Plateau

CONSIDÉRANT que les promoteurs, Gestion Claude Dickner inc. et Place le Plateau, désirent procéder à la construction d'un secteur résidentiel sur le territoire de la Ville de Saint-Antonin;

CONSIDÉRANT que ce projet s'inscrit dans les objectifs de développement urbain et résidentiel de la municipalité;

CONSIDÉRANT qu'un protocole d'entente encadrant les responsabilités des parties sera rédigé par la Ville et soumis aux promoteurs;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Dominique Dupont,
Appuyé de Monsieur Mario Fortin,
Et résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de Saint-Antonin autorise la rédaction d'un protocole d'entente entre la municipalité et les promoteurs, Gestion Claude Dickner inc. et Place le Plateau, relativement au développement d'un secteur résidentiel;

QUE ce protocole d'entente soit soumis aux promoteurs pour approbation;

QUE Monsieur Michel Nadeau, maire, et Monsieur Carlo Brousseau, directeur général adjoint et directeur des Travaux publics, soient autorisés à signer ledit protocole d'entente au nom de la Ville de Saint-Antonin.

ADOPTÉE

7 - RESSOURCES HUMAINES ET COMMUNICATIONS

2025-10-294

7.1 - Autorisation de signature d'une lettre d'entente - Poste temporaire de journalier-chauffeur-saisonnier-hivernal

CONSIDÉRANT que la Ville a un besoin d'un poste temporaire de journalier-chauffeur-saisonnier-hivernal;

CONSIDÉRANT que le Syndicat des employés-es municipaux de Saint-Antonin (CSN) et la directrice des Ressources humaines ont préparé une entente pour les dispositions salariales de la convention collective par rapport au poste temporaire de journalier-chauffeur-saisonnier-hivernal;

CONSIDÉRANT la disponibilité de l'employé 03-0310 pour faire cette fonction;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur René Bélanger,
Appuyé de Monsieur Fabrice Picard,
Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin autorise le maire, Monsieur Michel Nadeau, et le directeur général adjoint et directeur des Travaux publics, Monsieur Carlo Brousseau, à signer la lettre d'entente avec le Syndicat des employé-es municipaux de Saint-Antonin (CSN) pour les dispositions salariales du poste temporaire de journalier-chauffeur-saisonnier-hivernal de l'employé 03-0310.

ADOPTÉE

2025-10-295

7.2 - Plainte au TAT et entente en matière de relations du travail

ATTENDU la résolution 2025-05-149 adoptée lors de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Saint-Antonin tenue le 26 mai 2025 et par laquelle une demande était notamment formulée envers le Syndicat des employé-es municipaux de Saint-Antonin (CSN) (ci-après le « Syndicat ») à l'effet de destituer l'employé 03-0404 de ses fonctions de représentant syndical;

ATTENDU la plainte selon les articles 3, 12, 14 et 111.33 du Code du travail (RLRQ, c. C-27) datée 27 juin 2025 et modifiée le 22 juillet 2025

logée devant le Tribunal administratif du travail par le Syndicat et l'employé 03-0404;

ATTENDU les faits portés à l'attention du Conseil et la recommandation de la direction des ressources humaines et des procureurs de la Ville de Saint-Antonin;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur René Bélanger,
Appuyé de Monsieur Fabrice Picard,
Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal de la Ville de Saint-Antonin entérine la transaction intervenue entre la Ville de Saint-Antonin, le syndicat et l'employé 03-0404 et autorise la directrice des ressources humaines à signer la transaction;

QUE le Conseil municipal de la Ville de Saint-Antonin autorise la trésorière et greffière adjointe à procéder aux versements des sommes dues aux termes de cette entente.

ADOPTÉE

8 - TRAVAUX PUBLICS

2025-10-296 8.1 - Chaussée désignée - rang 1 ouest entre le chemin Rivière-Verte et la bretelle d'accès à l'A-85

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite favoriser la mobilité active et améliorer la sécurité des cyclistes et des automobilistes;

CONSIDÉRANT que la section de voie publique comprise entre le chemin Rivière-Verte et la bretelle d'accès à l'A-85 est fréquemment utilisée par les usagers à vélo;

CONSIDÉRANT que l'aménagement d'une chaussée désignée contribuerait à une meilleure cohabitation entre les différents usagers de la route;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur René Bélanger,
Appuyé de Monsieur Fabrice Picard,
Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin formule une demande officielle auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec afin d'autoriser l'aménagement d'une chaussée désignée sur le 1^{er} Rang, entre le chemin Rivière-Verte et la bretelle d'accès à l'A-85.

ADOPTÉE

2025-10-297 8.2 - Autorisation de paiement - Décompte #1 Prolongement rue des Châtaignes

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Antonin a octroyé le contrat pour le prolongement de la rue des Châtaignes à Excavations Bourgoin Dickner inc. (résolution 2025-07-191);

CONSIDÉRANT les travaux effectués du 9 au 19 septembre 2025 pour le prolongement de la rue des Châtaignes;

CONSIDÉRANT que la firme Bouchard Service-conseil a procédé à la recommandation de la demande de paiement # 1;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Mario Fortin,
Appuyé de Monsieur Dominique Dupont,
Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin autorise le paiement de la facture numéro 34680 d'Excavations Bourgoin Dickner inc., au montant de deux cent quarante-trois mille trois cent vingt-huit dollars et soixante-dix-sept sous (243 328,77 \$) plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

2025-10-298

8.3 - Autorisation de paiement - Équipement SMS

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Antonin a reçu la facture numéro PSI/20589326 de la compagnie Équipement SMS pour l'achat de lames destinées aux camions de déneigement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Alain Castonguay,
Appuyé de Monsieur Jean-Roch Boucher,
Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin autorise le paiement de la facture numéro PSI/20589326, au montant de vingt et un mille quatre cent vingt dollars et deux cents (21 420,02 \$), plus les taxes applicables, à la compagnie Équipement SMS.

ADOPTÉE

2025-10-299

8.4 - Octroi d'un contrat de services professionnels à la firme Genyo Expert Conseil

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Antonin souhaite assurer une gestion optimale de ses infrastructures d'eau potable et d'eaux usées;

CONSIDÉRANT la nécessité d'obtenir des services professionnels spécialisés pour l'évaluation, l'entretien et la modernisation des équipements municipaux;

CONSIDÉRANT la proposition déposée par la firme Genyo Expert Conseil, reconnue pour son expertise dans le domaine;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur René Bélanger,
Appuyé de Monsieur Fabrice Picard,
Et résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de Saint-Antonin octroie un contrat de services professionnels à la firme Genyo Expert Conseil pour la réalisation des mandats suivants :

1. Évaluation de l'état résiduel des stations de pompage
2. Mise en place de compteurs d'eau intelligents avec détection de fuite
3. Cueillette et traitement des données
4. Entretien cyclique des étangs aérés et facultatifs

5. Élaboration d'un plan d'entretien des stations de pompage

QUE les coûts associés à ce contrat soient imputés au budget de l'ATEC prévu à cet effet;

QUE la direction générale soit autorisée à signer tout document requis pour la mise en œuvre de cette résolution.

ADOPTÉE

9 - LOISIRS

2025-10-300

9.1 - Autorisation de paiement #14 - Libération de retenue partielle

CONSIDÉRANT que les certificats pour l'acceptation des travaux effectués pour la construction du centre sportif ont été émis;

CONSIDÉRANT que la firme Atelier Guy architectes recommande qu'il y ait lieu de faire un remboursement de la retenue partielle (demande de paiement # 14) et que notre chargé de projet l'a approuvée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Mario Fortin,
Appuyé de Monsieur Alain Castonguay,
Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin autorise un paiement partiel de la retenue de Construction Marcel Charest et Fils, au montant de cinq cent soixante-trois mille sept cent vingt-huit dollars et cinquante cents (563 728,50 \$), plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

10 - PÉRIODE DES QUESTIONS

Quelques questions ont été posées et répondues.

Monsieur Michel Nadeau, maire, profite de cette période pour remercier les élus. Il souligne qu'il a été vraiment privilégié de travailler avec eux et se dit fier du chemin parcouru ensemble. Il tient également à remercier Monsieur Carlo Brousseau pour ses connaissances et son apport important dans l'avancement des différents dossiers. Enfin, il souhaite le meilleur aux élus qui se représenteront ainsi qu'aux nouveaux candidats.

2025-10-301

11 - LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par Monsieur Mario Fortin,
Et résolu unanimement,

QUE la séance soit levée. Il est 20 h 10.

Michel Nadeau, maire

Chantal Bouchard, trésorière et
greffière adjointe